Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260330-20260330DCM9-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.03.30 DCM9

Séance du 30 mars 2026

Date de convocation : 24 mars 2026
Date d'affichage : 24 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26

L'an deux mille vingt-six, le lundi trente mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Audrey GOURDIN, Mme Julie LE ROUX, Mme Christine MOUSSAT, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Emmanuel AUTRET, M. Eric BLAIZE, M. Julien CHEVENEMENT, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT, M. Damien RUEL et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
Mme Isabelle GIBAULT à Mme Frédérique CLECH,
Mme Claire-Andrée LABRIÈRE à M. Stéphane MEAR,
Mme Cécile SQUIBAN à M. Benjamin HADDAD.

M. Patrick Marie AUBERT a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Désignation des membres au sein de la commission extra municipale du temps périscolaire
Domaine : 5.2 Fonctionnement des assemblées – Délibération pour la création des commissions municipales et extra-municipales

Exposé

Cette commission extra municipale a pour attributions :

- Être force de propositions dans le domaine du temps périscolaire relatif à la garderie du matin et du soir des écoles de la commune, le temps périscolaires de midi sur les 3 sites de restauration, l'accueil de loisirs sans hébergement (ASLH)
- Être force de propositions dans le domaine de la restauration
- Émettre un avis sur la tarification de ces services.
- Émettre un avis et étudier les propositions des participants sur les modifications des règlements des services périscolaires.
- Être informé du fonctionnement du service de restauration (dont la part du local et la part du bio)

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260330-20260330DCM9-DE

- Être informé du rapport annuel d'activités des différentes activités des temps périscolaires
- Être force propositions et évaluer pour les différents plans éducatifs (PEdT, plan mercredi, PEL...)

Elle est constituée de la façon suivante en ce qui concerne les élus qui en sont membres :

- Du maire, président de droit (il peut déléguer cette présidence à l'adjointe en charge de l'Education, Enfance-Jeunesse, Communication, CMJ),
- De l'adjointe en charge de l'Education, Enfance-Jeunesse, Communication, CMJ,
- De l'adjointe en charge de la Vie associative, Sports,
- De l'adjoint en charge des Finances,
- De 4 conseillers municipaux dont 2 conseillers de la minorité,

Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la composition de la commission extra municipale du temps périscolaire.

Mme le Maire propose de procéder à un vote à main levée, accepté à l'unanimité par l'ensemble des élus du Conseil municipal. Elle propose ensuite la composition suivante :

Temps périscolaire
Viviane GODEBERT
Annie TALANDIER
Benjamin HADDAD
Frédérique CLECH
Sylvie PODEUR
Françoise FOLL
Solenn BOURGE

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANÉ (Finistère)

M. Patrick Marie AUBERT.

Secrétaire de séance.